



Demande de titre de séjour sans visa de long séjour

Par **ChristophC**, le **05/07/2011** à **01:48**

Bonjour,

Je suis citoyen autrichien et j'ai fait mes études en France. Maintenant je suis au Mexique et suis marié avec une mexicaine. Nous voudrions partir à la France, en fait, on a fait déjà tous les démarches. J'avais appelé l'ambassade de France au Mexique et ils m'ont dit que tous les démarches sont faits à la préfecture de police; mais maintenant, moins d'un mois avant de partir qu'elle a besoin d'un visa de long séjour. Malheureusement on habite pas proche de l'ambassade et le prochain rendez vous que on peut prendre est le jour qu'on part... donc je sais pas quoi faire. On veut pas qu'elle revienne au Mexique; elle veut rester tout le temps là. Elle a le droit pendant 3 mois, on avait pensé en mettre les papiers pendant les premières 2 mois mais je sais pas quoi faire sans le visa de long séjour.

Si quelqu'un a d'expérience ou connaissance dans ce cas je vous remercie beaucoup de m'aider!

Merci en avance,
Christoph

Par **commonlaw**, le **06/07/2011** à **13:45**

Bonjour,

même avec un visa court séjour, la carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union doit être délivrée si vous, le citoyen de l'UE remplissez les conditions de séjour pour

plus de 3 mois en France.

Commonlaw